

# Secret professionnel pharmacie

### Par brucourt, le 02/10/2008 à 14:29

### bonjour

la préparatrice en pharmacie a comparé mon traitement et maladie avec d'autres personnes qui sont venues me prévenir.

la patronne dit que cela se passe en dehors de SA pharamacie donc pas concernée! j'estime que l'employée n'a pas à faire de commentaires sur les ordonnances.

elle a tout nié en bloc face à sa patronne et est venue me menacer chez moi le soir même. je n'irai plus à cette pharmacie mais quel recours car elle m'a dit qu'elle allait appeler son avocat (je ne comprends pas bien pourquoi).

Qu'ai-je à craindre d'elle? je ne suis pas responsable et me trouve plus victime (la maladie est un cancer et dans un village on évite à 30 ans de le dire car on est pestiféré). Merci de votre aide.

#### Par titifa, le 02/10/2008 à 16:38

bonjour madame,

vous n'avez rien à craindre d'elle. Elle a juste voulu vous intimider. Ne vous en faites pas et bon courage pour la suite.

Bien cordialement.

Par Marion2, le 02/10/2008 à 19:04

Vous pouvez déposer une main-courante auprès de la gendarmerie. Cette personne indélicate sera convoquée et ça s'arrêtera là. Certainement qu'il n'y aura pas de prochaine fois.

## Par brucourt, le 03/10/2008 à 09:23

merci de vos réponses, cela me rassure me sentant dans mon bon droit. Pour l'instant je ne mettrai plus les pieds dans cette pharamacie j'espère que cela en restera là et qu'elle n'aggravera pas les choses en colportant des ragots de son invention ou sa version des faits. encore merci.